

# Quel avenir pour quel patrimoine : l'héritage architectural du XXe siècle au programme de la section genevois

Autor(en): **Barthassat, Marcellin / Claden, Isabelle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **97 (2002)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-175992>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

*Les fontaines des Tours de Carouge sont toujours très prisées et tendent à prouver l'adéquation de cette réalisation des années cinquante avec les intérêts de la population* (photo I. Claden)

Die pilzförmigen Brunnen der Wohntürme von Carouge sind sehr beliebt und zeigen, dass diese Überbauung der 1950er Jahre die Interessen der Bevölkerung berücksichtigt (Bild I. Claden)



*L'héritage architectural du XXe siècle au programme de la section genevoise*

## Quel avenir pour quel patrimoine?

*Section genevoise de Patrimoine suisse, la Société d'Art Public (SAP), s'investit activement depuis plusieurs années pour ouvrir le débat sur la protection du patrimoine architectural du XXe siècle. La prise de conscience de la valeur de ces ouvrages et de la nécessité d'une mise en place de mesures de protection semble largement établie. Mais face à la précarité de la situation actuelle, notre comité a décidé de former un groupe de travail pour mobiliser et sensibiliser, à la fois les autorités, la profession, les entreprises, ainsi qu'un plus large public.*

Marcellin Barthassat et Isabelle Claden, membres du comité de la Société d'Art Public, Genève

### **Faut-il tout «patrimonialiser»? <sup>1</sup>**

Question récurrente... qui se repose à chaque fois qu'un nouveau patrimoine est pris en considération: le XIXe siècle hier, le patrimoine moderne et contemporain aujourd'hui. Qu'est-ce que le XXe siècle, son architecture, à l'échelle d'une ville ou d'un paysage? Tous les dossiers que nous suivons nous permettent de constater que le patrimoine est aussi bien facteur de «consensus» que sujet d'intérêts divergents. Si la «patrimonialisation» est une forme de représentation, ou plus simplement de culture, elle met en évidence nos «référénts», ou du moins les systèmes qui les produisent. La tâche s'avère certainement plus complexe et difficile pour le bâti moderne et contemporain, du fait de la quantité, de la diversité des constructions et de leur mode de production, mais aussi de leur proximité temporelle qui rend difficile tout recul critique. Parler de patrimoine et d'architec-

ture équivaut bien entendu à parler des acteurs de la création culturelle mais aussi de ses usagers.

### **Nécessité d'un débat public**

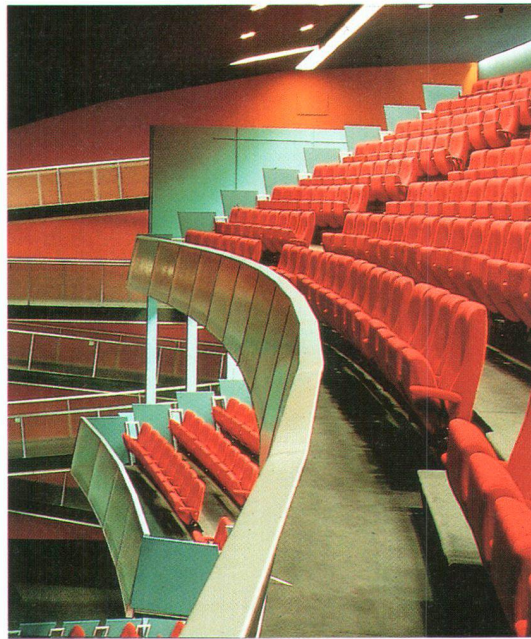
Poser cette question est également une exigence: la qualité, la signification et la légitimité d'un projet, s'ils ne sont démontrés, peuvent être menacés par des processus de décision hésitants: «Que gagnons-nous, que perdons-nous?» Trois exemples: la destruction de la Cité Vieusseux de Maurice Braillard (densité favorisée au détriment de l'ordonnement urbain), la démolition du complexe Gare-Centre et du cinéma le Star de Marc-Joseph Saugey (efficacité économique plutôt que reconnaissance d'une typologie d'exception) et la démolition du Central téléphonique dû Arthur Lozeron et Marc Moser (affectation administrative contre un objet de référence unique). Dans tous ces cas, le poids économique a exclu

## De la prise de conscience aux mesures de sauvegarde

*Voués à la démolition, deux témoins aujourd'hui majeurs de l'architecture du XXe siècle à Genève ont marqué un tournant dans la prise de conscience par la mobilisation que leur sauvegarde a suscitée: les Bains des Pâquis, dont le maintien revendiqué en 1987 par l'association de ses usagers (AUBP) a donné lieu à un vote populaire; le cinéma Manhattan, défendu par une association regroupant artistes et architectes à travers la Suisse, dont le classement a permis une modification de la jurisprudence. La récente publication en 1999 par le Département de l'Aménagement de l'Équipement et du Logement (DAEL) des deux tomes de «L'architecture à Genève 1919 -1975», fruit d'une recherche menée conjointement avec l'Institut d'histoire et de théorie de l'architecture de l'EPFL à Lausanne, apporte un éclairage essentiel à cette période. Cet ouvrage décrit 216 objets ou ensembles qu'il retient comme les plus représentatifs de la culture architecturale genevoise contemporaine. Il met notamment en évidence la production considérable réalisée entre 1945 et 1975, période d'après guerre que l'on convient de désigner ici par le terme de trente glorieuses. Au-delà de la quantité des objets ainsi «recensés», il révèle la qualité exceptionnelle de nombreuses réalisations en leur reconnaissant une valeur patrimoniale qui justifie des mesures de sauvegarde.*

*Paradoxalement, les mesures de protection acquises sur le patrimoine du XXe siècle se révèlent singulièrement insuffisantes. Seulement deux ouvrages, datant des années trente, sont inscrits à l'inventaire pour l'instant. Il apparaît aussi que sur l'ensemble des objets classés (255), les réalisations postérieures à la première guerre mondiale sont peu représentées et que le statut de «monument historique de la modernité» doit encore entrer dans les mœurs. En effet, seuls quatre objets de cette période sont protégés par une mesure de classement; deux autres ont bénéficié d'un arrêté du Conseil d'Etat récemment contesté des propriétaires par voie de recours.*

*Au-delà de ces mesures, l'aspect législatif concernant l'application des normes en vigueur dans la construction, par exemple en matière d'isolation thermique, ne favorise pas la sauvegarde des bâtiments. Bien au contraire, il contribue à des pertes de substance souvent irréversibles. L'exemple le plus emblématique est sans doute celui de Mont-Blanc Centre, œuvre de l'architecte Marc-Joseph Saugey, dont la façade rideau, première de Suisse construite entièrement en aluminium, est menacée par un projet de remplacement aux normes, mais vide de sens. Une procédure de classement vient d'être ouverte, à la demande de l'Institut d'architecture de Genève (IAUG) et de la SAP.*



*A gauche: Avec ses balcons aériens, la salle du cinéma Manhattan, construite par Marc J. Saugey en 1957 et aujourd'hui restaurée, est un exemple unique de l'audace de sa construction*

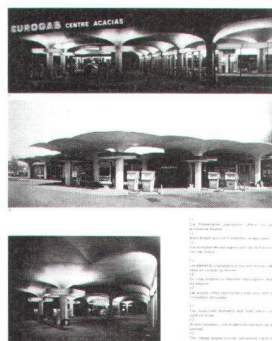
*(photo Devanthey et Lamunière). En bas : Bain des Pâquis après restauration*

*(photo BBBM architectes). Links: Das Cinema Manhattan, 1957 von Marc J. Saugey erbaut und heute renoviert, ist ein einzigartiges Beispiel kühner Konstruktion (Bild Devanthey et Lamunière), Unten: das erneuerte Freibad von Les Pâquis (Bild BBBM architectes)*



*A gauche: La restauration de la façade aluminium de Mont-Blanc Centre, d'une conception révolutionnaire, sera-t-elle possible? (photo de Jongh, Musée de l'Elysée)*

*Links: Kann die revolutionäre Aluminium-Fassade des Mont-Blanc-Zentrums in Genf - hier in ihrem ursprünglichen Zustand - restauriert werden? (Bild de Jongh, Musée de l'Elysée)*



**Station Eurogaz à Genève de 1966 : Commentaire voir encadré en bleu ci-contre**

(photo SAP)

**Eurogas-Tankstelle von 1966 in Genf: Vom Staatsrat geschützt, vom Verwaltungsgericht zum Abbruch freigegeben** (Bild SAP)

toute autre valeur d'usage et de patrimoine. L'idée d'une économie morale – pour reprendre ici l'assertion de Carlo Olmo<sup>2</sup> – c'est à dire une économie qui saurait mesurer ses règles à l'aune de la vie civile, n'a pas été possible. De guerre lasse les procédures se sont ainsi assujetties (adaptées, pliées...) juridiquement puis politiquement au réalisme économique monétaire. Ce sont donc bien ces cristallisations, entre pot de terre et pot de fer, qui font que la question posée en titre devient acte de référence, de culture, voire de civisme. Le patrimoine est un projet (modèles, durabilité, inventions et histoire des matériaux) constitutif de notre appartenance à notre environnement, mais aussi d'une culture de la transformation qui doit évaluer sérieusement les nécessités de conservation ou de remplacement. Cela demande bien sûr de développer une perception différente, une formation continue, autrement dit une confrontation et un large débat.

### Le projet de sauvegarde

Dans ce sens, et face à la débauche du virtuel ou du culte de l'image, nous pensons, que la «patrimonialisation» oblige à resituer, voire se réapproprier, les valeurs (oubliées) qui ont constitué l'histoire des arts dont font partie l'architecture et l'urbanisme. C'est aussi la raison de notre action, que certains estiment, à tort, paralysante. La Société d'Art Public veut ouvrir un large débat public sur le XXe siècle en invitant le DAEL à classer de toute urgence plusieurs édifices menacés et à engager une procédure de mise à l'inventaire,

## Uniformisation au lieu de classement

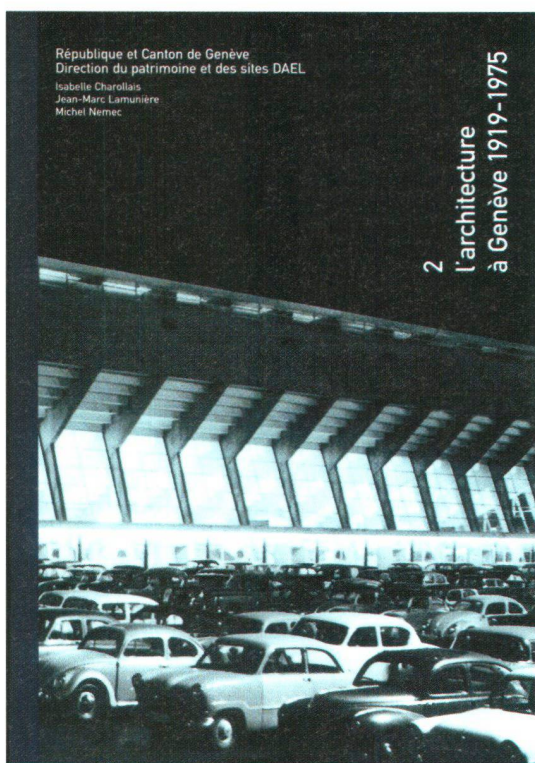
A l'heure de la nécessité d'une prise en compte des notions de développement durable, la société propriétaire de la station service Shell (anciennement Eurogas), qui envisageait sa démolition totale ou partielle, vient d'obtenir auprès du tribunal administratif de Genève l'annulation de la décision de classement du Conseil d'Etat en septembre 2001. La structure actuelle, construite en 1966 selon un système flexible de poteaux champignons, développé spécialement par le bureau des architectes d'Eurogas (Leonhard Safier et Heinz Hossdorf), ne permettrait plus de satisfaire les besoins de la clientèle et d'assurer donc la rentabilité nécessaire à son maintien. La satisfaction des utilisateurs serait-elle limitée à l'image d'un marketing global, qui tend à l'uniformisation notamment des stations services, à l'instar de la valeur culturelle des ouvrages?

au sens de la loi, d'un vaste ensemble de bâtiments, s'inspirant ainsi de sa propre publication «L'architecture à Genève 1919 -1975». En effet, depuis plus d'une année, la SAP a engagé une vaste réflexion en la matière<sup>3</sup> en se dotant d'un groupe de travail dit «Groupe du XXe». Il s'est fixé pour tâche de repérer des objets non répertoriés à ce jour et d'examiner le type de caractéristiques qu'il serait essentiel de conserver. A cette fin, il se réfère à des critères déjà existants, notamment ceux de DOCOMOMO-International, pour qui la valeur intrinsèque (critères technique, social, esthétique) et la valeur relative (statut canonique, modèle, valeur de référence) sont l'ossature permettant l'identification. Notre comité aura donc la tâche d'examiner ces critères et définira la stratégie à adopter en vue d'un plan d'action pour cette période contemporaine de l'histoire urbaine de Genève et de sa région.

Le patrimoine moderne est un enseignement, une formation, mais peut être aussi une «jurisprudence»! Le classement et l'inventaire doivent être compris, non pas comme une situation figée... mais bien comme une pédagogie du projet, une expérience salutaire de matérialité et de culture.

**La patinoire des Vernets réalisée en 1957 obligera probablement la SAP à intervenir pour éviter de funestes transformations** (Photo de couverture de «Architecture à Genève», volume 2).

**Die Kunsteisbahn von Les Vernets aus dem Jahre 1957, die tiefgreifend verändert werden soll, wird den Genfer Heimatschutz vermutlich demnächst zum Handeln zwingen** (Bild Titelblatt der Schrift «Architecture à Genève», Band 2).



<sup>1</sup> tiré de l'éditorial du journal *Alerte* N°83, ce texte rend compte du travail de réflexion entrepris actuellement par le groupe de travail de la SAP.

<sup>2</sup> voir l'article paru dans *Patrimoine et Architecture* cahier N° 10-11 «Nouveaux intervenants, nouvelles conditions dans la sauvegarde», numéro consacré exclusivement aux actes du colloque sur la sauvegarde du patrimoine bâti du XXe siècle organisé à l'IAUG en septembre 2000

<sup>3</sup> initiée en particulier lors la venue à Genève de l'exposition itinérante «Les patrimoines de l'architecture du XXe siècle en France» et du débat public qui a eu lieu à Uni Dufour en septembre 2001.

## Die Architektur des 20. Jahrhunderts im Programm des Genfer Heimatschutzes

# Welche Zukunft für welches Erbe?

Die *Société d'art public (SAP)*, Genfer Heimatschutz-Sektion, bemüht sich seit einigen Jahren darum, die Diskussion über das architektonische Erbe des 20. Jahrhunderts zu öffnen. Das Bewusstsein um den Wert dieser Werke und um ihre Schutzwürdigkeit scheint zwar breit abgestützt zu sein. Aber angesichts der prekären Lage hat der Sektionsvorstand eine Arbeitsgruppe gebildet, welche die Behörden, Fachleute, Unternehmen und die Öffentlichkeit für das Thema gewinnen und sensibilisieren soll.

Was zu schützen ist, diese Frage stellt sich jedesmal, wenn eine neue Architekturperiode einzubeziehen ist. Gestern war es das Erbe des 19., heute ist es das 20. Jahrhundert. Seine Erfassung ist bei modernen und zeitgenössischen Bauten zweifellos komplexer, allein schon wegen der Menge und Verschiedenheit der Bauten und ihrer Produktionsformen, aber auch wegen ihrer zeitlichen Nähe, die jede kritische Distanz erschwert.

### Was und wie schützen?

Aber wie etwa der Abbruch der *Cité Veusseux* von Maurice Braillard, des *Cinéma «Le Star»* von Marc-Josph Sauggey oder der Telefonzentrale von Marc Moser gezeigt haben, kann auch die Qualität, Bedeutung und Berechtigung eines Projektes durch hemmende Entscheidungsabläufe gefährdet werden. So hat in diesen Fällen das wirtschaftliche Gewicht jede andere Nutzung oder einen Schutz der Gebäude ausgeschlossen. Die Idee einer moralischen Wirtschaft, die ihre Regeln mit den Ellen der Zivilgesellschaft misst, war nicht möglich. Die Erhaltung des architektonischen Erbes als Teil unserer Umwelt und der Veränderungskultur setzt eine breite öffentliche Auseinandersetzung voraus. Sie verpflichtet sich, sich jenen vergessenen Werten anzupassen, welche die Kunstgeschichte ausmachen und zu der die Architektur und der Städtebau gehören. Mit ihrer Aktion erstrebt daher die SAP, dass die Behörden eine ganze Reihe von Gebäuden des 20. Jahrhunderts dringend als schützenswert einstufen und im Sinne des Gesetzes für zahlreiche Bauten aus dieser Zeit ein Inventarisierungsverfahren eröffnen. Die von der Heimatschutz-Sektion Genf gebildete und seit über einem Jahr wirkende «Gruppe 20. Jahrhundert» hat sich zum Ziel gesetzt, noch nicht erfasste Objekte zu bezeichnen und Eigenschaften zu bestimmen, die zu schützen wären. Dabei stützt sie sich auf bereits vorhandene Kriterien, vor allem auf diejenigen von DOCOMOMO-International. Der Sektionsvorstand wird diese Kriterien prüfen und Anwendungsstrategien für die Stadt Genf

und deren Region bestimmen.

### Vom Bewusstwerden zum Schutz

Vor allem zwei dem Abbruch geweihte Zeugen der Architektur des 20. Jahrhunderts haben in Genf zu einem Gesinnungswandel und schliesslich zu ihrem Schutz geführt: die Bäder von Pâquis, die zu erhalten die Stimmbürger 1987 befürwortet hatten, und das *Cinéma Manhattan*, für das sich Architekten und Künstler aus der ganzen Schweiz eingesetzt hatten und dessen Inventarisierung bewirkte, dass die Rechtsprechung geändert wurde. Eine 1999 vom Kanton herausgegebene Publikation über die Genfer Architektur von 1919-1975 umfasst 216 Bauten und Ensembles, die als besonders repräsentativ für die fragliche Epoche gelten. Demgegenüber erweisen sich die Schutzmassnahmen als ungenügend. Dasselbe gilt für die Gesetzgebung, wo beispielsweise Isolationsvorschriften die Bewahrung solcher Bauten nicht begünstigen, sondern im Gegenteil unwiderrufliche Substanzverluste auslösen, wie zur Zeit das *Mont-Blanc-Zentrum* von Marc-Joseph Sauggey belegt; es soll abgebrochen und einem zwar normgerechten, aber sinnleeren Neubau weichen.

Marcellin Barthassat und  
Isabelle Claden,  
Vorstandsmitglieder der  
*Société d'Art Public, Genf*  
(Zusammenfassung)

Die ehemalige PTT-Zentrale (hier im Urzustand) mit ihren grossen flexiblen Räumen wurde 2001 abgebrochen und durch ein um ein Stockwerk höheres Verwaltungsgebäude ersetzt (Archivbild M. Moser)  
*L'ancien Central PTT (ici dans son état d'origine) avec ses grands espaces flexibles, a été remplacé par un immeuble administratif d'un étage supplémentaire* (photo archive M. Moser)

